

A propos des impôts locaux !!!

La période des feuilles fiscales (avis d'imposition) approche comme chaque année à l'automne ... Une désagréable surprise attend les habitants des 100 communes rassemblées dans la Communauté d'agglomération (ex Artois Comm.). En effet, les taux d'imposition votés par cette Intercommunalité ont très sensiblement augmenté tandis que votre commune de Cambrin n'a retenu dans son budget 2017 que le même taux que l'an dernier. Depuis plusieurs années le choix était d'augmenter légèrement ces taux (d'environ 1 ou 1,5%) pour faire face aux besoins d'équipement de la commune, cette année nous avons décidé

aucune hausse des taux communaux

Comment constater cette pause (et les hausses des autres institutions) ?

Sur votre avis d'imposition, la première colonne concerne la commune, seul choix possible sur lequel peut agir le Conseil Municipal.

Le taux 2017 voté par vos élus se trouve au croisement de la colonne "**Commune**" et de la ligne "**Taux d'imposition 2017**"

Un peu plus bas sur cette même colonne vous trouvez celui de l'an dernier dans "**Taux d'imposition 2016**" et pouvez constater qu'il n'a pas changé.

La photo d'un extrait de cet avis d'imposition figure ci-dessous :

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	3924		3924	3924	
Valeur locative moyenne	2666		2568	2666	
A • Général à la base	%		%		
B • Personne(s) à charge					
A -- Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %		
T pour 1 personne(s)	267		234	267	
E -- Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %		
M pour personne(s)					
E • Spécial à la base	%		%		
N • Spécial handicapé	%		%		
S					
Base nette d'imposition	3657		3690	3657	
Taux d'imposition 2016	13 %		13,12 %	0,544 %	
Cotisations 2016	475		484	20	
Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires					
Taux d'imposition 2015	12,87 %		13,12 %	0,589 %	
Rappel cotisations 2015	466		479	21	
Variation en valeur	+9		+5	-1	
Variation en pourcentage	+1,93 %		+1,04 %	-4,76 %	



ELECTION PARTIELLE D UN CONSEIL MUNICIPAL

Plusieurs membres de l'équipe municipale en place ayant démissionné cet été, la loi et le Code Electoral, nous obligent à convoquer les citoyens Cambrinois, inscrits sur les listes électorales de la commune, à une élection partielle dont la date et les modalités précises seront fixées par un arrêté du Préfet.

Toutes les précisions vous seront apportées ultérieurement.

RENTREE DES ASSOCIATIONS

GYM

YOGA: lundi 12 septembre à 18h
CLUB DU LUNDI: lundi 12 septembre à 14h
GYM et STEP: mardi 13 septembre à 18h30
DANSE MODERNE: mercredi 14 septembre à 19h
DANSE DE SALON: jeudi 15 septembre à 19h
SCRAPBOOKING

À la maison des Associations

Renseignements auprès de Mme Decoster au 06.76.72.60.71

CATECHISME

Inscription le samedi 9 septembre de 10h à 11h à la maison paroissiale

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Renseignements auprès de au 06.23.72.06.70

JAM'S BAND

Inscriptions et réinscriptions
les mercredis 13 et 20 septembre
de 17h à 19h à l'école -1er étage

Renseignements au 03.21.26.25.45

AMICALE LAIQUE

Pour tous renseignements: 06.81.43.43.61
Si vous souhaitez devenir bénévoles au sein de l'Amicale Laïque prenez contact au n° ci-dessus.

Reprise section Belote: vendredi 8 septembre à 14h -Salle Prin.
Reprise section Chorale: vendredi 15 septembre à 18h30, Salle d'Evolution.

Inscriptions pour les riverains au Marché aux Puces du 7 octobre 2017 : le 3 octobre de 17h30 à 19h - Salle des Mariages

JUDO

Reprise le 06 septembre 2016
Le mardi de 17h15 à 18h15 (nés en 2010/2011/2012)
Le mardi de 18h15 à 19h30 (nés en 2009 et avant)

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS DES ASSOCIATIONS SUR LE SITE DE LA COMMUNE